



Avenant au Règlement Intérieur de l'Arc Club d'Epouville (76)

Jardin d'Arc de La Lézarde de l'Arc Club d'Epouville

Le Jardin d'Arc de la Lézarde (ci-après JA) :

- pas de tirs en extérieur de l'ACE
- se situe Rue John Bost à EPOUVILLE (76133)
- il est installé sur le complexe sportif municipal d'Epouville, entre le terrain d'honneur du club de football et la maison médicalisée Magdalena du groupe John Bost.
- il est composé d'un local fermé, de deux cibles mobiles, d'une ciblerie permanente close par des volets et des cadenas (une à 30m, une à 40m, deux à 50m, une à 60m et deux à 70m).

Accès:

- l'accès au pas de tirs du JA est réservé aux seuls adhérents licenciés de l'Arc Club d'Epouville à jour de leurs cotisations, sur invitation exclusive d'un membre du Comité Directeur (ci-après CD) pour un licencié FFTA ou d'une licence équivalente d'un autre club.
- son accès est dit " permanent" tout au long de l'année. Vous devez signaler votre arrivée par un message à un membre du CD en l'absence de ceux-ci au JA.
- Si les conditions de sécurité des tirs le permettent des volées pourront être tirées après 21h00.
- l'archer de moins de seize (16) ans ne peut tirer au JA qu'en présence d'un dirigeant de l'ACE ou de " son parrain" de club contractuel (le parrain ou la marraine doit être un adhérent majeur licencié à l'ACE, autonome et validé par un membre du CD sous forme d'un contrat signé).
- un parent archer peut tirer avec son ou ses enfants s'ils sont tous adhérents à l'ACE.
- les accompagnants d'un archer sont sous l'entière responsabilité de celui-ci dans le respect de ce règlement.

Utilisation:

- les clés d'accès au JA sont disponibles dans le boîtier à code situé à la droite du portail. Ce code ne peut être communiqué que par un membre du CD de l'ACE. Il ne doit être en aucun cas communiqué à autrui ! Ce code sera changé régulièrement.

Il y a 1 clé pour le portail et portillon d'accès au stade, 1 clé pour le rideau du local, 1 clé pour les cadenas des volets de la ciblerie et 1 clé pour ouvrir les toilettes du stade. En cas de perte signalez-le directement à un membre du CD.

- les volets doivent être ouverts pour les tirs. Vous devez refermer à clé les cadenas des volets à la fin de votre séance.
- ne pas laisser de blasons et de bouchons sur les cibles, ceux-ci doivent être rangés dans le local.

- toute flèche perdue ou toute anomalie doit être signalée au plus tard en fin de séance à un membre du CD.
- avant chaque volée faites attention à votre environnement en vérifiant la présence d'un archer sur le terrain, de la présence d'une personne vers la maison médicalisée ou vers le talus du terrain de football dans ce cas vous avez obligation d'interrompre votre tir !
- les archers présents au JA seront entièrement responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir lors de l'utilisation des installations du JA.

Vie pratique et entretien :

- nous vous demandons de respecter le JA, de le laisser propre et de ne pas le dégrader !
- nous demanderons aux archers utilisateurs du JA de participer à l'entretien de celui-ci. Cet entretien sera défini par les membres du CD.
- l'entretien du JA sera prioritaire sur les tirs en dehors des créneaux sauf exception.
- l'accès aux véhicules est interdit dans l'enceinte du JA sauf pour l'entretien, le chargement ou le déchargement de matériel ou autres.
- il est interdit de fumer sur le pas de tirs ou dans le local. Les fumeurs doivent obligatoirement gérer leurs mégots.
- les animaux seront tolérés au JA sous l'autorité de leur maître en respectant la sécurité des autres archers et la propreté du lieu.

Sanction(s) :

Attention tout manquement à ce règlement pourra être suivi d'une sanction prise par le CD de l'ACE allant d'un simple rappel à l'ordre à une exclusion partielle ou totale du JA.

En cas de dégradations du JA, le CD de l'ACE pourra demander la remise en état de celui-ci!

Cet avenant au Règlement Intérieur de l'Arc Club d'Epouville concernant le Jardin d'Arc de la Lézarde

N°01-05/2019 entrera en vigueur à partir du samedi 1^{er} juin 2019

après diffusion auprès des archers licenciés de l'ACE.

Numéros utiles :

Urgences : 15 / 18 ou 112

Gendarmerie d'Epouville : 02.35.30.09.16

Grégory : 06.16.27.22.77 / Romain : 06.86.51.92.10 / Yann : 07.89.60.95.38